

comme tel, il a le droit de connaître la situation financière de celui à qui il fait crédit.

Cette manière de reconnaître une association est rarement admise soit par le vendeur, soit par l'acheteur.

L'ASSOCIATION DES BOUCHERS DE MONTREAL DEVANT LA COMMISSION DES MARCHES

Une délégation de l'Association des Bouchers de Montréal, ayant à sa tête M. Jean Lamoureux, président de l'Association, s'est rendue, mercredi après-midi, auprès de la Commission des Marchés. L'Association demande qu'aucune licence de boucher ne soit accordée après le 1er mai, pour les raisons suivantes: la meilleure saison pour la boucherie est celle qui comprend les mois d'automne et d'hiver. Or il paraît que certains bouchers ne demandent une licence qu'à l'approche de cette saison; ils entrent donc en affaires, alors que la saison morte est passée et diminuent au bon moment les bénéfices de ceux qui vendent tout le long de l'année.

Une autre demande fut également soumise à la Commission: La ville défendant aux bouchers qui ont des étaux privés de s'établir en dedans d'un rayon de 500 verges d'un Marché public, M. Lamoureux demande que ces mêmes bouchers soient protégés de la même manière

et qu'une loi défende à un boucher de s'établir à moins de 100 verges d'un autre.

Le Comité a promis de prendre ces demandes en sérieuse considération. Cependant, il fit remarquer que, lorsqu'il accorde une licence à une époque tardive, le coût de la licence entière est exigé; et que, si la licence est demandée durant les trois derniers mois de l'année, le boucher doit payer une licence de quinze mois. Il est donc assez difficile, en l'état actuel des choses, d'empêcher le trafic dont se plaint l'Association.

Celle-ci suggère alors que le seul moyen à prendre est d'amender le règlement concernant les licences; la commission des marchés a promis d'examiner la question.

LA TAXE SUR LES COMMIS VOYAGEURS EN COLOMBIE ANGLAISE

Une proposition d'imposer une licence à tous les commis-voyageurs de maisons n'ayant pas d'agence fixe dans la Colombie Anglaise a été soumise à la Législature de cette province dans les termes suivants:

"Que les voyageurs de commerce prenant ou sollicitant des ordres dans la Colombie Anglaise pour des maisons établies en dehors de la province et n'ayant pas d'agence fixe soient requis de prendre une licence dont la taxe annuel-

le est de \$100 payable avant de faire aucune transaction dans la province. Dans le cas, toutefois, où une telle taxe de licence de \$100 serait en excès d'une somme égale à un demi de 1 pour cent du montant total des ventes faites dans la province par le détenteur de telle licence pendant l'année pour laquelle telle licence serait émise, le détenteur aura le droit de demander le remboursement de l'excès, mais en aucun cas tel remboursement ne devra dépasser la somme de \$75 dans le cours d'une année."

Il est profondément regrettable qu'une province de la Confédération Canadienne ait recours à de semblables mesures pour augmenter son revenu, car ces mesures sont absolument contraires à l'intérêt public et particulièrement nuisibles aux intérêts du commerce de la Colombie Britannique et des autres provinces canadiennes.

Elles ne peuvent que restreindre le commerce et, sous ce rapport, nous croyons qu'elles sont inconstitutionnelles, en ce sens qu'elles sont contraires à l'esprit de l'Acte de la Confédération qui consacre la liberté du commerce entre les diverses provinces.

Le commerce entre la Colombie Anglaise et les autres provinces a pris, depuis l'établissement d'un chemin de fer transcontinental, un accroissement considérable et ce commerce devra progres-

Nous venons de recevoir un lot de belle

Melasse de Porto-Rico

en tonnes, que nous offrons à un prix spécial.

Demandez nos prix et échantillons. Vous y trouverez avantage.

Il nous reste quelques $\frac{1}{2}$ Barils de

TRUITE de MER à \$5.50

Nous sommes toujours à votre disposition pour un

Lot de Thé à Prix Spécial

LES PRIX DE NOS BALAIS SONT TRES BAS.

C'est le moment de placer vos ordres pour le Printemps.

A. ROBITAILLE & CIE.,

354 & 356 rue St-Paul,
MONTREAL.